



Conditions de location

Font partie intégrales du contrat signé par le locataire

- Le / la signataire du contrat déclare être majeur(e) donc en droit de le signer.**
- Le montant de la location doit être payé dix jours avant la remise des clefs.**
- Une journée de location débute à 08h00 et se termine le lendemain à 06h00, sauf accord préalable avec le bailleur.**
- Après usage, les locaux seront nettoyés et remis en ordre, y compris les annexes (WC – hall – etc.) Ne pas oublier les abords immédiats extérieurs.**
- Le balisage extérieur sera impérativement retiré aussi bien pour le bâtiment que pour les routes donnant accès au stand de tir.**
- Le locataire est tenu d'emporter ses déchets en tout genre (bouteilles vides – ordures, etc). Sur place, il y a un support pour les sacs poubelle de 60 litres. Attention aux dispositions concernant les sacs poubelle officiels s'ils sont déposés dans le canton de Neuchâtel.**
- Tout dommage aux locaux ou au matériel devra être annoncé lors de la remise des locaux. Il en va de même si une panne a été constatée.**
- L'usage du papier collant type « SCOTCH » ou autre est interdit sur les boiseries et vitrage. Il est également interdit de planter des clous, des vis ou tout matériel pouvant endommager les locaux. Il existe des crochets au plafond.**
- Les paillasons ne seront pas secoués contre les murs.**
- Les linges, sacs à poubelle, produit à vaisselle ne sont pas fournis.**
- Il n'est pas possible de dormir sur place.**

En cas d'inobservation du présent contrat, le Compagnie des Mousquetaires de Boudry facturera au locataire les heures de remise en état des lieux et le matériel endommagé. De plus, il s'expose à ce que les locaux ne lui soient plus loués.

Si des tirs ont lieu le jour de la location (entre 2 à 3 heures), le locataire ne pourra prétendre à dédommagement. Par contre, les locaux loués sont à son entière disposition.

L'annulation du contrat moins de 21 jours avant la date fixée entraîne le paiement total de la location, à moins que les locaux puissent être loués entre-temps.

Le for juridique est à Boudry.